

LA GOUVERNANCE LOCALE À L'ÉPREUVE DE L'ABSTENTIONNISME ELECTORAL EN CÔTE D'IVOIRE

Franck-Eric AFIAN

Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)

afianeric@gmail.com

Irafiala TOURÉ

Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)

martinet20091@live.fr

René Ebrottié ELINGAN

Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)

ebrottierene@gmail.com

Résumé

Alors que de nouveaux paradigmes de gestion des territoires propulsent les dispositifs participatifs au-devant de la scène, le paysage sociopolitique ivoirien est frappé de plein fouet par des vagues d'abstention aux élections locales. Cet article jette un éclairage sur l'implication des électeurs abstentionnistes dans la gouvernance locale post-électorale. L'étude s'appuie sur une démarche quantitative avec un échantillon de 270 abstentionnistes constitué de façon accidentelle dans des grappes sélectionnées à partir de l'échantillonnage à plusieurs degrés. La collecte de données a été réalisée à partir de l'enquête par questionnaire. Les données collectées ont été analysées via l'approche systémique. Du traitement des données, il ressort que les abstentionnistes aux élections locales ont une faible implication dans le processus de gouvernance locale. Leur regard sur les assemblées d'élus est assez dépréciatif.

Mots-clés : *Election-Gouvernance-Locale-Participatif-Abstentionnisme*

Abstract

While new paradigms of territorial governance are bringing participatory mechanisms to the forefront, the socio-political landscape of Côte d'Ivoire has been hit hard by waves of abstention in local elections. This article sheds light on the involvement of abstentionist in post-election local governance. The study uses a quantitative approach with a sample of 270 abstentionists drawn incidentally from clusters selected using multistage

sampling. Data collection was based on questionnaire surveys. The data collected was analysed using the systemic approach. Data processing revealed that abstainers in local elections are less involved in the local governance process. Their view of elected assemblies is rather depreciatory.

Key-words: *Election-Governance-Local-Participatory-Abstentionism*

Introduction

La décentralisation désigne un système de gouvernance par lequel l'État central transfère certaines de ses compétences vers les entités que constituent les collectivités territoriales (Kouakou, 2014). Le principe de la décentralisation, bien que souligné dans la constitution ivoirienne de 1960 à travers son article 68, n'a été appliqué dans le pays qu'au cours des années 1980 (Traoré, 2010). C'est la loi N° 78-07 du 09 janvier 1978 portant institution des communes de plein exercice qui a posé les jalons de l'effectivité de cette politique dans le pays. Plusieurs décennies plus tard, avec l'ordonnance n° 2011-262 du 28 septembre 2011 portant orientation de l'organisation générale de l'administration de l'État, le pays va consolider le statut des régions et des communes en tant qu'entités décentralisées (Nouako, 2015). C'est à la faveur de cette politique de décentralisation que la Côte d'Ivoire dispose en 2023 de 201 communes et de 31 régions.

Dans le système de gouvernance des années postindépendantes, la mise en place des collectivités décentralisées répondait à un souci majeur, celui de faire participer les populations à la gestion de leurs localités (Traoré, 2010, Op.cit.). Le point de départ de cette approche dite participative réside dans la participation aux élections locales, lesquelles permettent de désigner les élus locaux pour un mandat de cinq ans. Ces élections dites locales par opposition aux présidentielles qui ont une envergure nationale, attirent de plus en plus de candidats. Les partis politiques autrefois concentrés dans les capitales, notamment à Abidjan et tournés spécifiquement vers la conquête du "fauteuil présidentiel" se

sont implantés progressivement dans les communes, les quartiers et les villages, pour la conquête du pouvoir politique décentralisé. Des partis politiques comme le PDCI RDA, le FPI et le RHDP pour ne citer que les principaux, ont à leur actif des coordinations et des sections jusque dans les régions les plus reculées du pays. Par ailleurs, ces dernières années, en marge des partis politiques, des candidats “indépendants” se sont massivement lancés dans la course pour la conquête des mairies et des conseils régionaux. Pour les élections couplées municipales et régionales du 13 octobre 2018 par exemple, 430 candidatures validées par la Commission Électorale Indépendante (CEI) sur un total de 748 étaient indépendantes (CEI, 2018).

Pourtant, les statistiques électorales dénotent de plus en plus une participation électorale en berne. Pour la décennie 2010-2020, le bilan des élections organisées dans les collectivités territoriales révèle la montée en puissance du phénomène de l’abstentionnisme électoral. En effet, pour les élections couplées régionales et municipales de 2013 et 2018, en déduisant le nombre de votants du nombre d’inscrits sur la liste électorale, on obtient pour chacun des scrutins, un taux d’abstention excédant les (50%). En 2013, les taux d’abstention étaient de 63,4% pour les municipales et de 53,71% pour les régionales (CEI, 2013). Cinq années plus tard, en 2018, les statistiques électorales révélaient des taux d’abstention de 64,22% pour les municipales et de 54,93% pour les régionales (CEI, 2018, Op.cit.). Partant, le manque d’engouement de certaines populations pour les élections dans leurs localités fait émerger une situation qui contraste avec les objectifs initiaux de la politique de décentralisation. Les individus qui ne participent pas aux élections locales restent en marge du processus décisionnel visant à porter des élus à la tête de leur milieu local.

Par ailleurs, le paradigme de la gouvernance locale et l’approche participative qu’il porte ne se limitent pas qu’à la participation aux élections. Ils sous-tendent également la

participation des populations à la vie sociopolitique et économique de leurs collectivités dans les périodes post-électorales. Il s'agit, par exemple, de la participation aux sessions des conseils municipaux et régionaux organisées pour délibérer des affaires de la collectivité, de l'implication dans la vie associative locale (associations de quartiers, de jeunes, de femmes, etc.), et de la participation à la vie économique à travers le paiement des impôts, des taxes communales et autres fiscalités. La présente étude s'interroge sur les contrastes pratiques et théoriques que suscite la participation des électeurs abstentionnistes dans la gouvernance locale. Comment des individus qui sont restés en marge du choix des élus locaux se positionnent-ils vis-à-vis de la gestion de leurs collectivités ? La non-participation aux échéances électorales locales induit-elle un manque d'implication dans la vie économique, sociale et politique de la collectivité dans la période post-électorale ? L'objectif de la présente étude est donc d'indiquer l'implication de groupe d'électeurs abstentionnistes dans la gestion de leurs collectivités, laquelle se veut participative.

L'enjeu de cette réflexion est de contribuer au débat sur les effets du flux d'abstentionnisme électoral sur la démocratie participative.

1. Méthodologie

Nous avons eu recours à l'échantillonnage à plusieurs degrés. Le premier degré a consisté au choix aléatoire des régions de la Marahoué dans le centre-ouest et du Hambol dans le nord du pays. Le second degré a permis de choisir un ensemble de localités à l'intérieur des grappes primaires. Le choix de différents itinéraires à parcourir à l'intérieur des localités sélectionnées a constitué le troisième degré du plan d'échantillonnage.

Le statut d'électeur abstentionniste n'étant pas ostensible, la collecte de données a été réalisée auprès d'un échantillon

constitué de façon accidentelle dans la zone d'étude, selon les critères suivants :

- Être inscrit sur la liste électorale depuis 2010 ;
- Ne pas avoir participé à au moins une élection locale entre 2010 et 2020 ;
- Être d'avis favorable quant à la participation à l'étude.

En clair, seuls les individus répondant à ces critères ont été inclus dans l'échantillon. Ainsi, le plan d'échantillonnage défini nous a permis d'interroger 270 individus répondant aux critères d'inclusion. La collecte de données a été soutenue par l'enquête par questionnaire. Le questionnaire élaboré interrogeait les enquêtés sur leurs prises de position vis-à-vis des représentants locaux et sur leur implication dans la gouvernance locale. Les données quantitatives collectées ont fait l'objet d'une analyse statistique univariée via le logiciel de traitement de données sphinx.

Le support théorique qui a servi de moyen d'analyse est l'approche systémique. Cette approche théorique est basée sur le postulat selon lequel tout phénomène peut être appréhendé comme un système au sein duquel interagissent différents éléments qui s'influencent les uns les autres (Dutriaux, 2019). Cette approche nous a permis d'entrevoir la gouvernance locale comme un système au sein duquel se développent des interactions d'acceptabilité ou de distanciation selon la nature de certaines composantes du système à l'instar des élections locales.

2. Résultats

2.1. Le regard des électeurs abstentionnistes sur les assemblées d'élus

2.1.1. Des élus locaux en crise de légitimité

Des contextes électoraux marqués par la chute de la participation, il ressort un problème de légitimité des élus. En effet, les acteurs au sein des assemblées locales apparaissent

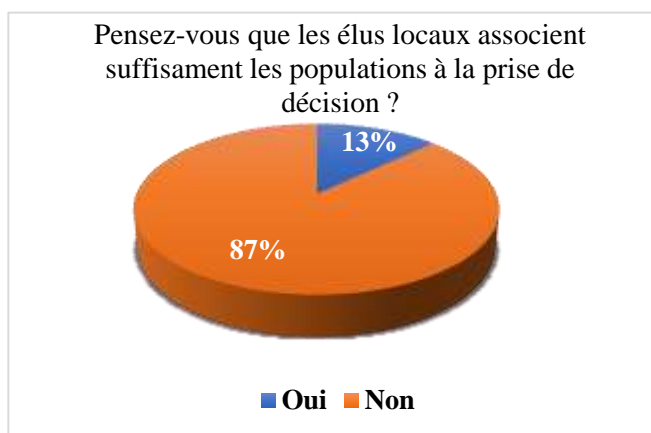
comme des ‘élus par défaut’ : 70% des répondants estiment que les acteurs à la tête de leur collectivité ne sont pas légitimes du fait des conditions d’élection. Si la loi attribue un mandat quinquennal, avec tout le pouvoir qui va avec, aux candidats victorieux dans le cadre des élections locales, leur légitimité auprès des populations se trouve quelque peu écornée du fait des taux d’abstention relativement élevés. Certes, la démocratie est fondée sur le principe de la majorité, mais le mode de scrutin à un tour appliqué aux élections locales, favorise très souvent la victoire de liste ayant récolté qu’une majorité relative. C’est dire que les listes d’où sortent les maires et les présidents de conseils régionaux récoltent, dans bien de cas, moins de 50% des suffrages exprimés aux élections locales. Or, ces suffrages exprimés, au regard des chiffres de l’abstention, ne sont représentatifs que d’une minorité de populations inscrites sur la liste électorale qui, d’un point de vue démographique, est tout aussi peu représentative de l’ensemble des populations locales. Ce déficit de représentativité à différentes échelles amène les populations restées en marge des élections à jeter un regard dépréciatif sur la légitimité des élus locaux. Or, la gouvernance locale se voulant collaborative, elle commande une acceptation des différentes parties prenante en tant qu’acteurs d’un processus commun de gestion territoriale ayant pour objectif le développement local. Dès lors, la délégitimation des élus locaux par une frange de la population locale, notamment par les électeurs abstentionnistes, met en disgrâce le projet de gouvernance collaborative.

2.1.2. Un sentiment de caporalisation des décisions publiques par les élus locaux

La gouvernance locale induit la consultation de la base dans les prises de décision. Cette consultation est ce qui donne tout son sens à la démocratie participative. Elle permet aux élus locaux de soumettre les projets d’intérêt collectif à l’appréciation des populations et de les informer sur les

modalités de réalisations de sorte à développer un sentiment d'appartenance. Cependant, la majorité des électeurs abstentionnistes interrogés dans le cadre de l'étude remettent en cause le caractère consensuel des décisions publiques. Ces derniers estiment que les populations ne sont pas suffisamment associées aux prises de décisions. Les données du graphique ci-dessous illustrent cette situation.

Figure 1 : Répartition des enquêtés selon le niveau de concertation élus-populations perçu



Source : Enquêtes de terrain

Seulement 13% des enquêtés pensent que les responsables locaux consultent les populations locales. Pour 87% des enquêtés, les décisions sont prises de façon unilatérale. C'est dire qu'elles résultent exclusivement du vouloir des autorités locales. À la vérité, le statut d'électeur abstentionniste n'ayant pas pesé dans le choix des responsables locaux contribue à exacerber ce sentiment de rupture entre les élus et les populations. Pour les personnes ayant participé au choix des conseillers municipaux et régionaux par exemple, les décisions prises par ces assemblées d'élus pourraient paraître plus légitimes du fait du vote et de la légitimité qui en découle. L'on peut considérer à certains égards que ces votants ont conféré leur

pouvoir de décision aux élus locaux par l'entremise du vote. Alors que chez les abstentionnistes, ces décisions qui sont prises par les assemblées d'élus dont ils n'ont pas influencé la composition sont plus susceptibles d'être perçues comme non consensuelle. En d'autres termes, le comportement abstentionniste participe à l'exacerbation du sentiment que la population n'est pas consultée par les autorités locales et que les prises de décisions sont unilatérales.

2.2. Repères ambigus des abstentionnistes dans la vie publique des collectivités

2.2.1. Un manque d'intérêt pour les sessions publiques des conseils régionaux et municipaux

Le système de prise de décision publique dans les collectivités territoriales, n'est pas l'apanage des seuls maires ou présidents de conseils régionaux. Les décisions publiques sont au préalable débattu avant d'être adoptées par un vote des assemblées d'élus. Or, selon la loi n°2012 du 13 décembre 2012 portant organisation des collectivités territoriales, les sessions ordinaires des différents conseils d'élus sont des rencontres publiques. Ainsi, les cadres, les chefs de services publiques, les responsables de communautés religieuses et traditionnelles, les responsables d'associations locales, les opérateurs économiques, ainsi que toutes les populations, y sont conviés par voie de presse. La participation des individus à ce genre de rencontre dénote l'intérêt qu'ils portent aux affaires de leur collectivité. Les données collectées dans le cadre de l'étude révèlent qu'une large majorité de 95,9% des répondants n'ont jamais assisté à une session publique des conseils régionaux ou municipaux. 1,9% y ont pris part qu'une seule fois, et 2,2% à plusieurs reprises. Les abstentionnistes aux élections locales restent donc en marge de ces événements qui leur sont pourtant accessibles. Tout comme pour leur abstention aux élections locales, ils s'abstiennent de participer à ces activités communautaires. L'on relève donc une certaine constance dans

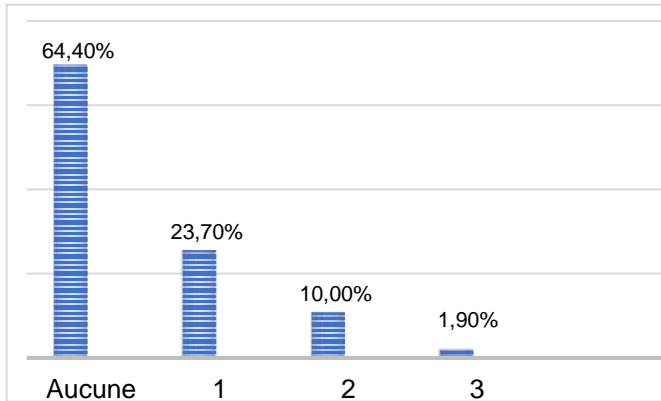
l'approche des abstentionnistes vis-à-vis des activités sociopolitiques locales. Certes, ces derniers ne sont pas les seuls acteurs à se désintéresser de ses réunions publiques. Mais le fait qu'ils n'aient pas participé aux élections locales donne une résonance particulière à leur absence à ces activités. Ce faible intérêt pour les rencontres publiques organisées sous la tutelle des assemblées d'élus locaux est de fait appréhendé comme la résultante du désengagement électoral de ces derniers même s'il est clair que d'autres facteurs d'ordre informationnel et motivationnel rentrent en ligne de compte. Chez les abstentionnistes, le fait de n'avoir accordé leurs suffrages à aucun des membres des assemblées d'élus locaux suscite un sentiment de non appartenance aux cercles décisionnaires. Les sessions publiques des conseils régionaux et municipaux, ces outils au service d'une gouvernance se voulant participative se voient donc délaissées par une majorité d'électeurs abstentionnistes. Pourtant ces sessions publiques offrent de nouvelles opportunités d'intégration dans le corps social et politique local pour des individus ayant déjà manqué de peser dans la balance décisionnelle locale lors des rendez-vous électoraux.

2.2.2. Un faible taux d'adhésion aux mouvements associatifs locaux

L'implication des individus dans la vie publique d'une collectivité territoriale peut être analysée sous l'angle de leurs interactions sociales. Ainsi, l'adhésion ou non à des mouvements associatifs locaux constitue un indicateur du niveau d'intéressement des individus à la dynamique sociale locale. Les collectivités territoriales sillonnées lors des enquêtes disposent d'une pléthore de groupements associatifs. Il s'agit des associations de quartiers, des associations de jeunes et de femmes, des associations ethniques, des associations villageoises, etc. Il a donc été question de jeter un éclairage sur

le niveau d'adhésion des électeurs abstentionnistes aux associations locales.

Figure 2 : Répartition des enquêtés selon le nombre d'associations locales d'appartenance



Source : Enquêtes de terrain

Une large majorité de 64,4% des répondants n'appartiennent à aucune association locale. Nous avons donc affaire à une population d'électeurs abstentionnistes majoritairement hors des canaux d'interactions sociales que représentent les mouvements associatifs. Le déficit de proximité observé entre ces électeurs abstentionnistes et les assemblées d'élus semble se perpétuer au niveau des rapports qu'ils entretiennent avec les associations locales. Or, dans le cadre du développement local, les actions initiées par les collectivités territoriales sont plus orientées vers le monde associatif, de sorte à impulser un développement collectif. Les nouveaux paradigmes de développement en vogue depuis quelques décennies mettent de fait l'accent sur les caractères durable, communautaire et solidaire qui devraient accompagner le progrès économique. Dès lors, dans les collectivités, les financements déployés par les acteurs locaux et leurs partenaires financiers sont plus orientés vers le monde associatif dans l'optique de mettre sur pieds des projets dits communautaires.

Le fait pour des individus de rester hors du monde associatif local augmente le risque chez ces derniers de ne pas être pris en compte par les projets de développement. La faible culture associative observée chez la majorité de nos répondants contribue donc à agrandir le fossé entre ces derniers et les autres parties prenantes impliquées dans la gouvernance locale.

2.2.3. Une contribution mitigée à l'effort fiscal local

Les budgets des collectivités territoriales sont constitués en grande partie à partir des recettes fiscales. Les frais fiscaux, lorsqu'ils sont dits directs, concernent la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et non-bâties, la taxe forfaitaire des commerçants et artisans, etc. Le versement par les populations locales des taxes et impôts directs aux mairies et aux conseils régionaux permet d'assurer le fonctionnement de ces institutions et le financement des travaux de développement. Les populations qui s'acquittent de ces frais fiscaux contribuent pour ainsi dire à la vie économique et au développement de leurs collectivités. À la question de savoir s'ils payaient des taxes ou impôts à leur collectivité, 35,6%, c'est-à-dire un peu plus du tiers des électeurs abstentionnistes interrogés, ont répondu par l'affirmatif. Il s'agit d'individus exerçant des activités ou disposant de patrimoines nécessitant le versement de frais fiscaux aux mairies ou aux conseils régionaux. Quant à l'autre proportion d'enquêtés, celle représentant 64,4% des abstentionnistes interrogés, elle ne contribue pas à la mobilisation des finances publiques par l'entremise des taxes et impôts directs. Ces derniers sont soit en situation d'infraction vis-à-vis du fisc local (21%), soit en situation socioéconomique telle qu'ils ne sont pas concernés par le versement de frais fiscaux directs (43,4%). Le fait que ceux qui contribuent à la fiscalité locale parmi nos répondants soient moins nombreux se comprend aisément quand seulement 11,5% de ces derniers disposent d'une entreprise (formelle ou informelle) générant des emplois au niveau local. Les acteurs au sein de notre échantillon

ont donc un poids assez mitigé dans l'économie de leur collectivité.

3. Discussions

Le pouvoir conféré aux élus locaux par la législation relative à la décentralisation ne constitue pas un gage de légitimité de ces élus aux yeux des populations locales. Les élections locales constituent de fait des éléments importants au sein du système de la gouvernance locale qui peuvent entamer ou renforcer cette légitimité. Selon qu'elles soient marquées par une forte participation des populations locales ou qu'elles soient ébranlées par de forts taux d'abstention, les élections locales laissent des traces sur ce que sera la gouvernance locale. La présente étude l'a fort bien démontré en évaluant des indicateurs d'implication des électeurs abstentionnistes dans la vie publique de leurs collectivités. Le manque d'implication dans le choix des élus locaux en période électorale est suivi d'un manque d'implication dans le processus de gestion des collectivités. Le comportement des abstentionnistes dans le processus de gouvernance locale est donc en adéquation avec leur comportement électoral. Percevant les élus locaux comme des élus par défaut, ces individus dans leur majorité positionnent les processus de prise de décisions comme des processus non consensuels. Or, l'absence de consensus liée au manque de proximité entre élus et citoyens constitue une entrave à l'approche participative sous-tendue par la gouvernance locale (Guiriobé, 2018).

La question du lien entre la gouvernance locale et les élections locales lorsqu'elle est abordée sous une perspective systémique, permet de comprendre les prises de position des individus interrogés. Ces prises de position s'inscrivent dans un contexte plus global et plus complexe. En effet, en Côte d'Ivoire, il se pose depuis plusieurs décennies la question de l'inclusivité des élections. Avec une liste électorale de 7 millions d'électeurs

(CEI, 2020) pour une population générale évaluée à plus de 29 millions d'individus (RGPH, 2021) et des taux d'abstention excédant les 50%, la représentativité des élus exprime une interrogation. Cette préoccupation relative à la représentativité est d'autant plus importante quand on sait que le paysage sociopolitique ivoirien a été marqué par des appels au boycott de l'opposition entre 2010 et 2020 dans le cadre des élections locales. Ces élections censées contribuer à la mise en place du dispositif humain de gestion des territoires ont pâti des tensions qui avaient cours dans l'arène politique ivoirienne. Ainsi, en tenant compte des chiffres de l'abstention, l'on se rend compte que dans un contexte marqué par l'avènement de nouveaux paradigmes de développement se voulant inclusif et participatif, les assemblées d'élus locaux n'ont été choisies que par une minorité de citoyens. Tout ceci contribue, de façon systémique, à l'effritement de la démocratie participative locale et amène les citoyens, plus particulièrement ceux "restés" en marge des élections à se désintéresser des affaires publiques. Cette analyse est étayée par d'autres chercheurs. Les travaux de Lefebvre (2012) soulèvent le paradoxe de la montée de l'abstention aux élections locales dans une période marquée par la promotion des dispositifs participatifs. Il va plus loin en soutenant que la démocratie locale est devenue une démocratie de l'abstention et que cela met en péril les mécanismes participatifs coordonnés par des élus de moins en moins populaires. Le lien entre les élections locales et la gouvernance locale est également abordé par Pourtois et Pitseys (2017) qui positionnent le vote comme un vecteur de socialisation politique et citoyenne qui amène les populations à prendre une part active à la vie publique. Ainsi, les comportements abstentionnistes excluent les individus de ce canal de socialisation qu'est le vote et les éloignent du processus de gestion de la vie publique de leur collectivité.

Dans l'expression gouvernance locale, le terme "locale" n'a désormais de sens que pour justifier la délimitation spatiale de l'autorité et des actions des élus. Des concepts plus

évoqueurs d'une démocratie participative locale, à savoir "mobilisation communautaire", "proximité", "participation" et "cohésion", sont de moins en moins audibles dans le champ de la gouvernance locale. Le désintérêt des populations pour les échéances électorales locales est un couteau à double tranchant qui sape la légitimité des élus locaux, mais qui en retour exclut ces populations de la sphère décisionnaire. L'on peut donc appréhender la démocratie participative comme un système qui est ébranlé par l'une de ses composantes, en l'occurrence le comportement électoral des populations locales.

Conclusion

Cette étude avait pour objectif d'évaluer l'implication des électeurs abstentionnistes dans la gouvernance locale post-électorale. Plus précisément, il était question d'analyser leur regard sur les assemblées d'élus et leur participation à la vie publique des collectivités territoriales. L'analyse des données collectées a montré que si pour certains électeurs abstentionnistes, les assemblées d'élus sont des instances légitimes, pour la grande majorité par contre, cela n'est pas le cas. L'opinion selon laquelle ces acteurs sont des élus par défaut et peu représentatifs des populations locales est plus répandue. Le fossé existant entre les assemblées d'élus et les électeurs abstentionnistes contribue à ce que ces derniers positionnent les prises de décisions au niveau local comme des processus non consensuels. L'analyse des trajectoires de participation locale a montré que les électeurs abstentionnistes portent peu d'intérêt aux sessions publiques des conseils municipaux et régionaux. De même, l'adhésion aux associations locales est relativement faible avec la majorité des répondants n'appartenant à aucun mouvement associatif local. Le bilan fait donc état d'une participation mitigée des enquêtés à la vie publique de leur collectivité. Aussi l'indicateur de participation socioéconomique évalué durant l'étude n'est-il pas en reste. Plus

de 60% des électeurs abstentionnistes interrogés ne contribuent pas directement à l'effort fiscal local. En définitive, l'on relève qu'autant ces individus sont restés en retrait du jeu électoral local, autant ils sont peu impliqués dans la vie politique et socioéconomique de leur collectivité.

Références bibliographiques

Bibliographie

Commission Électorale Indépendante (2018). *Élection des conseillers municipaux. Scrutins des 13 octobre et 16 décembre 2018 : Récapitulatif des résultats.*

Commission Électorale Indépendante (2018). *Élection des conseillers régionaux. Scrutins des 13 octobre et 16 décembre 2018 : Récapitulatif des résultats.*

Commission Électorale Indépendante (2013). *Élection des conseillers municipaux. Scrutins des 21 avril et 21 juillet 2013 : Résultats définitifs.*

Commission Électorale Indépendante (2013). *Élection des conseillers régionaux. Scrutins des 21 avril et 21 juillet 2013 : Résultats définitifs.*

Guiroibe P. J.-A. (2018). Les déterminants du faible taux de participation citoyenne à la gestion des collectivités territoriales en Côte d'Ivoire : le cas de la commune de Bouaké. *La Revue Ivoirienne d'Anthropologie et de Sociologie Kasa Bya Kasa*, n°38, p.7-22.

Institut National de la Statistique (2021). *Recensement Général de la Population et de l'Habitat, RGPH-2021 résultats globaux.*

Kouakou B. (2014). *Le développement local participatif dans le contexte de la décentralisation en Côte d'Ivoire : le cas du chef-lieu de la région du N'Zi (Dimbokro).* Thèse de Doctorat, Sociologie du développement économique et social, Université Félix Houphouët-Boigny.

Nouako N. L. (2015). *L'autonomie fiscale des collectivités territoriales en Côte d'Ivoire*. Thèse de Doctorat, Droit public, Université Alassane Ouattara.

Pourtois H., Pitseys J. (2017). La démocratie participative en question. *La Revue Nouvelle*, n°7, p.30-35.

Traoré B. (2010). *Processus de décentralisation en Côte d'Ivoire : quelles stratégies de planification des activités des conseils généraux pour un développement local participatif réussi ? Cas du conseil général de Boundiali en Côte d'Ivoire*. Mémoire de Master, Economie et Finance, AFD-CEFEB.

Webographie

Dutriaux C. (2019). La théorie systémique, qu'est-ce que c'est ? [Consulté le 07/11/2022]. <https://theconversation.com/la-theorie-systemique-quest-ce-que-cest-120940>.

Lefebvre R. (2012). La démocratie participative absorbée par le système politique Local. [Consulté le 21/12/2022]. <https://www.metropolitiques.eu/La-democratieparticipative-absorbée-par-le-système-politique-local.html>